

**Conseil économique et social**

Distr. limitée  
23 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Commission de la population et du développement****Trente-sixième session**

31 mars-4 avril 2003

Point 3 de l'ordre du jour

**Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale  
sur la population et le développement****Lettre datée du 8 avril 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Vous trouverez ci-joint une déclaration dans laquelle les États-Unis expliquent leur position sur le projet de résolution intitulé « Population, éducation et développement » (E/CN.9/2003/L.5), qui a été adopté par la Commission de la population et du développement le 4 avril 2003 (voir annexe). Dans notre intervention au titre du point 7 intitulé « Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-sixième session », nous avons demandé que cette déclaration soit distribuée en tant que document de la trente-sixième session de la Commission et insérée dans son rapport.

(Signé) John D. Negroponte



**Annexe à la lettre datée du 8 avril 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

*Déclaration présentée par l'Ambassadeur Sichan Siv, représentant des États-Unis d'Amérique au Conseil économique et social, pour expliquer la position des États-Unis sur la résolution E/CN.9/2003/L.5 (Population, éducation et développement), adoptée par la Commission de la population et du développement à sa trente-sixième session, le 4 avril 2003*

Monsieur le Président,

Les États-Unis se joindront au consensus sur le projet de résolution intitulé « Population, éducation et développement ». S'ils approuvent en grande partie la teneur de ce projet de résolution, ils ont néanmoins de très vives réserves à formuler sur certains points.

Les États-Unis présumant que l'emploi du mot « Réaffirmant » aux premier, deuxième et troisième alinéas du préambule, à propos du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour la suite de l'application de ce programme d'action, du Programme d'action de Beijing et des nouvelles mesures et initiatives adoptées aux fins d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, n'implique pas la réaffirmation de dispositions quelconques figurant dans ces documents qui peuvent être interprétées comme un encouragement à légaliser ou à élargir les services liés à l'avortement.

Les États-Unis appuient à fond le principe du choix volontaire dans la planification familiale. Ils réaffirment vigoureusement que l'avortement ne saurait en aucun cas être encouragé comme méthode de planification familiale et que les femmes qui y ont recours devraient dans tous les cas être traitées humainement et recevoir un soutien psychologique.

Les États-Unis soulignent leur attachement aux programmes prévoyant une plus grande implication des hommes dans la prévention des grossesses et dans les efforts de planification familiale volontaire, et la nécessité de mettre l'accent sur le report de l'initiation sexuelle, l'abstinence, la monogamie, la fidélité, la limitation du nombre de partenaires et l'emploi de préservatifs afin, entre autres, de prévenir la contamination par le VIH.

Les États-Unis se félicitent que la résolution note l'importance de l'éducation, surtout des jeunes et, en particulier, des femmes et des filles. Ils attachent une grande importance à l'accès universel à l'éducation primaire et secondaire, en particulier pour les filles, cet accès constituant un facteur fondamental pour la participation des femmes à un développement socioéconomique durable.

Les États-Unis soulignent qu'il faut continuer à tenir compte de l'importance de la stabilité de la famille, du rôle des pères et de la communication parents-enfants sur les questions liées à l'abstinence, au report de l'initiation sexuelle et à l'adoption de comportements responsables. À ce propos, ils soulignent l'importance qu'ils attachent à l'implication des parents dans les décisions qui affectent les enfants et les adolescents dans tous les aspects de la santé sexuelle et de l'hygiène de la procréation.

Enfin, les États-Unis notent que, à l'instar d'autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les textes adoptés lors de la présente session contiennent des objectifs politiques et des plans d'action coordonnée qui sont importants, mais qui n'ont pas pour but ou pour effet d'imposer aux États des obligations contraignantes en vertu du droit international.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

---